

Centre d'Information
du révisorat d'entreprises

—
Bd E. Jacqmain 135/1
1000 Bruxelles
info@icci.be
www.icci.be

1

Rapport annuel 2011

Table des matières

Partie I - Présentation de la Fondation ICCI

Introduction

Message du Président

Le Conseil d'administration

Partie II - Les travaux de la Fondation ICCI

Helpdesk

Publications

1. Livres

2. *Tax, Audit & Accountancy* (TAA)

3. Modèles de documents à télécharger

Séminaires

Website ICCI

1. Introduction

2. Jurisprudence

3. A propos de l'ICCI

Contribution à l'ICCI

Annexes

Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2011

Annexe 2 : Tables des matières des publications de 2011

Annexe 3 : Tax Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2011

Annexe 4 : Liste des séminaires organisés en 2011

Partie I Présentation de la Fondation ICCI

3

Introduction
Message du
Président
Le Conseil
d'administration

Thierry DUPONT, Président de l'ICCI
depuis février 2011 en succession de
Michel DE WOLF, Président actuel de l'IRE.

L'ICCI a pour mission de fournir, sous sa propre responsabilité, une information objective et scientifique sur des questions ayant trait au révisorat. Les éléments essentiels de cette information sont accessibles sur le site internet de l'ICCI (www.icci.be).

En 2011, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) a décidé de renforcer le service fourni par l'ICCI aux réviseurs d'entreprises. La principale nouveauté de 2011 concerne les séminaires de formation organisés précédemment par l'IRE, et qui sont désormais organisés par l'ICCI.

- ○ Message du Président

Le Conseil
d'administration


<i>Président :</i>	Monsieur Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises).
<i>Vice-président :</i>	Madame Marleen WILLEKENS (Prof. Dr. K.U. Leuven) (depuis juin 2011).
<i>Délégué général :</i>	Monsieur Erwin VANDERSTAPPEN (depuis juin 2011).
<i>Membres :</i>	Madame Véronique WEETS (Prof. Dr. VUB) et Messieurs Pierre P. BERGER (Réviseur d'entreprises), Herman BRAECKMANS (Prof. Dr. UA), Ignace DE BEELDE (Prof. Dr. UG), Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCL), Robert-Henri FRANSOLET (Réviseur d'entreprises honoraire), Faska KHROUZ (Prof. Dr. ULB), Eric MATHAY (Réviseur d'entreprises), Henri OLIVIER (Prof. Dr. ULg) et Jean Pierre VINCKE (Réviseur d'entreprises honoraire).
	<i>Depuis février 2011 :</i> Messieurs Daniel VAN CUTSEM (Réviseur d'entreprises) et Patrick VAN IMPE (Réviseur d'entreprises).
	<i>Jusqu'en février 2011 :</i> Monsieur Paul PAUWELS, Vice-président de l'ICCI (Réviseur d'entreprises honoraire).
	<i>De février 2011 à juin 2011 :</i> Monsieur Pierre P. BERGER, Vice-président <i>ad interim</i> de l'ICCI.
<i>Collaborateurs scientifiques :</i>	Madame Isabelle LIPPENS et Messieurs Steven DE BLAUWE et Victor YANGANDI.

En 2011 le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

Partie II

Les travaux de la Fondation ICCI

Helpdesk
Publications
Seminaires
Website
Contribution
Annexes

La composition du *Helpdesk*

Membres externes : Messieurs Jean Pierre VINCKE, Robert-Henri FRANSOLET et Daniel VAN CUTSEM.

Secrétariat

scientifique :

Madame Isabelle LIPPENS, messieurs Erwin VANDERSTAPPEN, Victor YANGANDI et Steven DE BLAUWE.



La Fondation répond, de manière autonome, en toute indépendance par rapport à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, aux questions posées par les réviseurs d'entreprises, ainsi qu'aux questions posées par les tiers, en lien avec les missions révisorales, sous réserve toutefois des questions litigieuses, des questions de nature comptable ou fiscale, des questions controversées ou encore des questions imprécises.

Ces avis ne représentent pas nécessairement le point de vue du Conseil de l'IRE. En effet, le point de vue formel de l'IRE ne peut être donné que par ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité exécutif ou la Commission juridique, procédure qui exige inévitablement un temps de réponse plus long.

Une sélection d'avis, classés par thème, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. Elle paraîtra également régulièrement dans le TAA.

Pour faire appel à ce service, il suffit de remplir le questionnaire accessible en ligne.

En 2011, 216 avis ont été rendus, dont 117 à des réviseurs d'entreprises

La liste des avis les plus pertinents rendus en 2011, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, est reprise en annexe⁽¹⁾.

La composition de la Commission Publications

Président : Monsieur Thierry DUPONT.

Membres : Madame Marleen WILLEKENS et Messieurs Pierre P. BERGER, Herman BRAECKMANS, Ignace DE BEELDE et Yves DE RONGÉ.

Secrétariat : Madame Isabelle LIPPENS et Messieurs Erwin VANDERSTAPPEN, Victor YANGANDI et Steven DE BLAUWE.



En 2011 la Commission Publications s'est réuni deux fois, et a traité des sujets suivants :

- évaluation des publications de 2011 ; et
- planification des publications de 2012 et 2013

1. Livres

Depuis 2007, la Fondation publie plusieurs ouvrages de référence par an. Les publications « institutionnelles » telles que le *Vademecum* et le *Rapport annuel* de l'IRE, qui relèvent de la responsabilité du Conseil de l'IRE, sont quant à elles éditées par l'IRE.

Pour les réviseurs d'entreprises, toutes les publications de l'ICCI sont téléchargeables gratuitement en format PDF sur le site internet.

En 2011 les trois publications suivantes ont été publiées :

1. **Le révisorat d'entreprises dans le secteur associatif** (auteurs : Sandra VERBRUGGEN, Anne-Mie REHEUL, Tom VAN CANEGHEM, Jan DIERICK, Johan CHRISTIAENS et Christophe VANHEE), ICCI, 2011, n° 1⁽¹⁾.

Le 29 avril 2011, la séance académique de l'assemblée générale de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a été en partie consacrée aux résultats de l'étude scientifique que la Fondation avait commandée à la Hogeschool Universiteit Brussel (HUB) et l'Université de Gand (UGent) relative au révisorat d'entreprises dans le secteur associatif.

Résumé

Suite aux réformes relatives au *New Public Management*, les techniques d'entreprises ont été intégrées dans les secteurs public et non marchand où la comptabilité patrimoniale, les techniques de gestion et l'audit interne et externe sont systématiquement appliqués. En Belgique, cette transition pour le secteur non marchand a été lancée par la législation réformée en 2002 et régissant les associations et fondations. Cette législation a imposé une version adaptée de la comptabilité d'entreprise, ainsi qu'une reprise de certaines dispositions du droit des sociétés dont l'obligation d'un audit externe par le commissaire (réviseur d'entreprises) pour les très grandes associations et fondations. Cette mission complémentaire récemment attribuée au révisorat d'entreprises soulève des questions quant à la mise en œuvre de la réforme et notamment la relation avec le réviseur d'entreprises.

Afin d'examiner la pratique réelle de l'implémentation prévue de la fonction révisorale de commissaire et plus particulièrement l'audit financier externe financier, l'étude avait pour objectif de répondre aux questions d'enquête suivantes :

- Processus de sélection de l'auditeur en qualité de commissaire : quels facteurs jouent un rôle dans le choix de l'auditeur ?
- Déroulement du mandat de commissaire : comment l'audit(eur) est-il perçu ? (les relations entre l'auditeur et l'entité auditée au cours du processus d'audit et le rapport d'audit établi à la fin de ce processus)
- Evaluation de l'auditeur : quels facteurs jouent un rôle dans l'éventuelle décision de changer d'auditeur ?

L'étude empirique montre que la loi du 2 mai 2002 constitue la cause principale de désignation d'un réviseur d'entreprises, mais également que 18 % des associations enquêtées optent volontairement pour la certification des comptes annuels. L'avis de tierces parties (collègues, organisations

1 Table des matières : cf. Annexe 2.

Publications



coordinatrices, associations liées] constitue une importante source d'information dans le cadre du choix d'un réviseur d'entreprises et l'avis du conseil d'entreprise est respecté dans 94 % des cas. En outre, la compétence technique et l'intégrité du réviseur d'entreprises sont considérées comme les critères de choix les plus importants. Il s'avère ensuite que les associations attachent beaucoup d'importance à la qualité des travaux fournis et aux coûts y afférents. Il est également évident que la gamme de services offerts joue actuellement un rôle moins important dans le processus de choix d'un réviseur d'entreprises.

Les résultats de l'étude montrent que l'audit financier externe a une influence positive sur la qualité des informations communiquées dans les comptes annuels. Les personnes interrogées ne semblent toutefois pas convaincues de l'utilité d'un audit financier externe dans le but d'attirer des moyens financiers (c.-à-d. subventions, donations, etc.). Il ressort également de l'étude que les informations financières dont disposent la plupart des associations et fondations sont contrôlées par une ou plusieurs autres instances [principalement des autorités prudentielles ou subsidiaires].

En ce qui concerne la période 2007-2010, un nombre restreint d'associations ou de fondations (9 %) a changé de cabinet de révision. Les résultats des recherches montrent que l'insatisfaction portant sur l'orientation-client, la connaissance des caractéristiques propres au secteur, l'exécution pratique, le résultat technique et les honoraires sont les déterminants majeurs du changement.

2. Entités d'intérêt public et transparence financière (auteurs : Michel DE WOLF, David SZAFRAN, Erwin VANDERSTAPPEN, Julie BODGAN, Nathalie HOUYOUX, Victor YANGANDI et Steven DE BLAUWE), ICCI, 2011, n° 2⁽¹⁾.

Cette publication est consacrée au statut des « entités d'intérêt public », et plus particulièrement aux spécificités du contrôle de ces entités par un réviseur d'entreprises.

Les entités d'intérêt public comprennent en droit belge les sociétés cotées sur un marché réglementé, les établissements de crédit et les entreprises d'assurances. Le droit européen requiert des législateurs nationaux qu'ils encadrent de manière plus stricte l'établissement des états financiers de ces entités et leur contrôle ; le statut des trois branches de la famille des entités d'intérêt public n'est cependant pas homogène en la matière.

Résumé

L'origine, la définition et la portée de la notion d'entités d'intérêt public (*Public Interest Entities*) sont abordées dans un contexte international et européen.

Cet ouvrage traite en particulier des conséquences du statut d'entité d'intérêt public en Belgique pour le commissaire qui contrôle ces entités, et cela au niveau de l'indépendance, du contrôle de qualité, de la relation avec le comité d'audit et du rapport de transparence.

Les conséquences prévues par le Code des sociétés pour les sociétés publiques – les sociétés faisant appel public à l'épargne et les sociétés cotées – au sujet du rôle du commissaire sont ensuite abordées. Cela concerne des règles en matière de conflit d'intérêts pour chaque type de société publique, la limitation et la suppression du droit de préférence en faveur de certaines personnes, l'exercice de certains droits des actionnaires et la déclaration de gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées.

En dernier lieu, l'ouvrage comprend une explication des spécificités propres à la nomination et aux missions des commissaires agréés des établissements de crédit et des entreprises d'assurances. Ceci inclut les récents développements en la matière, à savoir le modèle *Twin Peaks*, la nouvelle architecture de surveillance pour le secteur financier.

1 Table des matières : cf. Annexe 2.

3. *Opinion-shopping* : illusion ou réalité ? (auteurs : Jan DE MUYLDER et Diane BREESCH), ICCI, 2011, n° 3⁽¹⁾.

Cette publication est consacrée au chalandage d'opinion (*opinion-shopping*). Dans le but d'éviter une opinion défavorable émise par l'auditeur, l'entité contrôlée peut être tentée de rechercher une opinion favorable soit par une concertation avec l'auditeur en place (chalandage d'opinion *interne*), soit par la désignation d'un nouvel auditeur (chalandage d'opinion *externe*).

Le jeune auteur Jan DE MUYLDER nous propose une précieuse contribution à cette recherche scientifique, au départ entendue comme un mémoire de master à la VUB (promoteur : Pr. Dr. Diane BREESCH), et primée par l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF) et le Collège National des Experts-Comptables de Belgique (CNECB).

L'objectif de cette étude est d'analyser le phénomène du chalandage d'opinion *externe* sur le marché belge, à savoir son existence et son efficacité éventuelle.

Résumé

En Belgique, le contrôle légal de la présentation sincère des comptes annuels est effectué par un commissaire (ci-après dénommé « auditeur »). Une opinion défavorable émise par l'auditeur constitue un signal négatif aux yeux des utilisateurs. La direction de l'entreprise souhaite éviter cela. Si les utilisateurs des comptes annuels ne peuvent plus avoir pleinement confiance en l'information financière, l'entité contrôlée ne pourra, par exemple, plus avoir accès de façon aussi aisée aux capitaux requis. Afin d'éviter un tel signal négatif, l'entité contrôlée peut faire appel au chalandage d'opinion (*opinion shopping*), en d'autres termes la recherche d'opinions favorables soit par concertation interne avec l'auditeur en place (chalandage d'opinion interne), soit par la désignation d'un nouvel auditeur (chalandage d'opinion externe).

L'inquiétude des législateurs à propos de la crédibilité des comptes annuels et de la profession d'audit a déjà ravivé plus d'une fois le débat sur le chalandage d'opinion. L'objectif de cette étude est d'analyser le phénomène de chalandage d'opinion *externe* sur le marché belge de l'audit. De façon plus concrète, l'étude cherche à répondre aux questions suivantes :

- A-t-on recours au chalandage d'opinion sur le marché belge de l'audit ?
- Les opérations de chalandage d'opinion au sein du marché belge de l'audit sont-elles efficaces ?

Afin de répondre à la première question de l'étude, l'hypothèse est testée selon laquelle les entreprises ayant reçu une opinion défavorable procèdent sensiblement plus à un changement d'auditeur que les entreprises ayant reçu une opinion favorable. A cette fin, un échantillon (déterminé par quota) de 250 entreprises est sélectionné parmi l'ensemble des entreprises contrôlées sur le marché belge de l'audit.

Pour la deuxième question de l'étude, l'hypothèse est testée selon laquelle les entreprises ayant reçu une opinion défavorable et ayant procédé à un changement d'auditeur ont plus de chances de recevoir ensuite une opinion favorable que les entreprises ayant reçu une opinion défavorable mais n'ayant pas procédé au changement de leur auditeur. Ce test est effectué par le biais d'un modèle logistique binaire.

Avec une certaine prudence, vu le caractère restreint de l'échantillon, les résultats montrent que le chalandage d'opinion sur le marché belge de l'audit *existe bel et bien, mais n'est pas efficace*. Manifestement, les entités contrôlées croient encore aux chances de réussite d'une opération de chalandage d'opinion externe, mais le nouvel auditeur fait preuve d'une attitude relativement sceptique. La réglementation belge stricte – qui impose au nouvel auditeur de prendre contact avec son prédécesseur – y a sans doute contribué.

1 Table des matières : cf. Annexe 2.



Publications



Les livres qui seront édités par l'ICCI en 2012 sont les suivants :

1. Techniques de base des réviseurs d'entreprises dans le cadre de la fraude ;
2. Le rôle du réviseur d'entreprises dans les entreprises qui ne sont pas tenues de désigner un réviseur d'entreprises ; et
3. Le rapport du commissaire.

2. Tax, Audit & Accountancy (TAA)

Rédacteur en chef : Monsieur Michel DE WOLF.

Membres du comité

de rédaction : Madame Diane BREESCH et Messieurs Pierre P. BERGER, Thomas CARLIER, Pascal MINNE, Dries SCHOCKAERT, Dirk SMETS, Yvan STEMPIERWSKY et Christophe VAN DER ELST.

Secrétariat

de rédaction : Mesdames Doha SMIDA et Isabelle LIPPENS et Messieurs Erwin VANDERSTAPPEN et Steven DE BLAUWE.

La revue *Tax, Audit & Accountancy* est un périodique d'information sur le révisorat d'entreprises ; il comprend une synthèse des activités et informations de l'IRE et de l'IASB, ainsi que des articles de fond sur des sujets intéressants les réviseurs d'entreprises ; il est adressé à tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, à des stagiaires et à des pouvoirs publics, des leaders d'opinion qui s'intéressent aux matières fiscales, comptables et de l'audit ou encore des membres du monde économique qui enseignent dans ces domaines.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA (*Tax, Audit & Accountancy*).

Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI.

En 2011 six numéros ont été publiés.

La liste des articles publiés est reprise en Annexe 3 ; les auteurs des articles publiés en 2011 sont les personnes suivantes :

Monsieur Jeroen BOCKAERT (*PwC senior manager, financial instruments accounting advisory for financial services companies*)

Monsieur Gilbert BOMBAERTS (*Réviseur d'entreprises / Director KPMG*)

Madame Kaatje BONDEWEL (*Senior BTW-manager, KPMG Tax Advisers*)

Monsieur Joël BRANSON (*Gewoon Hoogleraar Accounting & Auditing, Vrije Universiteit Brussel / Réviseur d'entreprises PKF Réviseurs d'entreprises*)

Madame Diane BREESCH (*Hoofddocente Accounting & Auditing, Vrije Universiteit Brussel / Réviseur d'entreprises PKF Réviseurs d'entreprises*)

Monsieur Michel CALUWAERTS (*Avocat B&K Partners Bruxelles*)

Monsieur Thomas CARLIER (*Director – Brussels IFRS Centre of Excellence – Deloitte Audit*)

Madame Ellen CASSAER (*Praktijkassistent verbonden aan het Instituut voor Fiscaal Recht, K.U.Leuven Advocaat, Associate Freshfields Bruckhaus Deringer*)

Madame Christine DARVILLE-FINET (*Collaboratrice scientifique à l'Université de Liège / Responsable du Département juridique de la FEB*)

Monsieur Gérard DELVAUX (*Réviseur d'entreprises / Expert-comptable / Past-President de l'I.E.C.*)

Madame Kathleen DE BRABANDER (*Réviseur d'entreprises / Partner Deloitte Réviseurs d'entreprises*)

De heer Kristof DE SMEDT (*PwC senior manager, financial instruments accounting advisory for corporates*)



Madame Caroline DOCCLO (Professeur à l'ULB / avocat Loyens & Loeff)
 Monsieur Harry EVERAERTS (Réviseur d'Entreprises, Partner Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises)
 Madame Ellen GEERAERTS (Senior BTW-manager, KPMG Tax Advisers)
 Monsieur Axel HAELTERMAN (Professor verbonden aan het Instituut voor Fiscaal Recht, K.U.Leuven Advocaat, Partner Freshfields Bruckhaus Deringer)
 Monsieur Kris HARDIES (Doctoraatsbursaal, Vrije Universiteit Brussel, departement Accounting & Auditing)
 Monsieur Bart KUIPERS (Director Systems & Process Assurance at PwC in Belgium Certified Information System Auditor (CISA))
 Madame Patricia LELEU (Réviseur d'entreprises / Partner KPMG / Membre du Conseil de l'IRE)
 Monsieur Emmanuel LEROUX (Avocat – Laga)
 Madame Corine MAGNIN (Director – Deloitte Audit)
 Madame Valérie MANTOT (Avocat (Loyens & Loeff - Dubai)
 Monsieur Henri OLIVIER (Président de la section belge de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières / Professeur à L'ULg)
 Madame Astrid PEETERS (Avocat – Laga)
 Monsieur Robert PEIRCE (Réviseur d'Entreprises PwC Réviseurs d'entreprises, Président de la FSMA)
 Monsieur Dries SCHOCKAERT (Director PwC / Member Auditing Standards Commission IRE)
 Monsieur Patrice SCHUMESCH (Partner, Head of the PwC IFRS technical and advisory team / Réviseur d'entreprises)
 Monsieur Rob STEENSELS (Manager Financial Services, Financial Accounting and Advisory Services, Ernst & Young)
 Monsieur Yvan STEMPIERWSKY (Avocat – Of Counsel (Loyens & Loeff – Bruxelles)
 Monsieur Christoph VAN DER ELST (Hoogleraar Universiteit van Tilburg / Hoofddocent UGent, Financial Law Institute)
 Monsieur Michael VAN GILS (Senior manager Deloitte Belastingconsulenten)
 Madame Sien VERMEESCH (IWT-Onderzoekster UGent, Financial Law Institute)
 Monsieur Alain ZENNER (Avocat)

3. Modèles de documents à télécharger

Outil budgétisation des heures

En exécution de la circulaire 2011/06 du 24 juin 2011 de l'IRE, l'ICCI met à la disposition des réviseurs d'entreprises un outil pour les aider dans l'estimation des heures nécessaires à l'accomplissement d'une mission de contrôle des comptes annuels. La circulaire demande aux réviseurs d'avoir dans chaque dossier relatif à une mission de contrôle des comptes, un budget temps et pour toute mission révisoriale un enregistrement des prestations.

(Lien : www.icci.be/fr/publicaties/downloads/Pages/Outil-budgetisation-des-heures.aspx).

Adaptation du modèle de cahier spécial des charges

Le 19 janvier 2011 l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) a présenté un projet de modèle de cahier des charges pour l'attribution des mandats de commissaire ou autres missions aux réviseurs d'entreprises. Ce projet vise à objectiver davantage le choix du réviseur d'entreprises, en particulier lorsque le coût de l'intervention de celui-ci est, in fine, supporté par le contribuable (marchés publics)

Les critères d'attribution proposés sont à titre principal ; le budget-temps consacré par l'équipe d'audit à la mission à exécuter, le prix, et la méthodologie proposée pour la mission.

Le cahier des charges s'adresse principalement au monde politique, aux représentants de la fonction publique et des institutions soumises à la législation sur les marchés publics, en ce compris les intercommunales, les hôpitaux publics, les organismes d'intérêt public (OIP), les sociétés de logements, etc.



Publications



Il constitue également une base de référence pour les appels d'offre lancés par des entités non publiques, en application par exemple de règles internes de gouvernance.

Un *update* de ce modèle de cahier spécial des charges et l'aide pour l'évaluation des critères d'attribution sont disponibles dans les trois langues nationales.

[Lien : www.icci.be/fr/publicaties/downloads/Pages/Modele-de-cahier-special.aspx.]

ISA - listes de contrôle (*check-lists*) et matrices (*templates*)

Dans le cadre du plan d'accompagnement de mise en œuvre des normes internationales d'audit (les normes ISA) en Belgique, un groupe de travail de la Commission des Normes de l'IRE a rédigé des listes de contrôle (*check-lists*) qui ont pour objectif d'illustrer de façon pratique un processus d'audit conforme aux normes ISA dans les PME.

Ce groupe de travail était constitué de Inge SAEYS, Jan SMITS, Maarten LINDEMANS et Luis LAPERAL.

L'utilisation de ces outils requiert une connaissance suffisante du cadre normatif ISA afin d'en adapter le contenu à la taille et aux caractéristiques de l'entité contrôlée. Ces listes de contrôle ne seront dès lors jamais exhaustives puisque le fondement de ce cadre normatif – bientôt d'application obligatoire en Belgique – repose sur la capacité du réviseur d'entreprises à répondre de façon adaptée à un environnement de contrôle dont la taille, la complexité ou la nature sont par définition uniques.

Il va sans dire que ces outils seront et devront être adaptés aux remarques et aux besoins exprimés par leurs utilisateurs. Le groupe de travail sera attentif à les faire évoluer.

Il paraît enfin utile de souligner l'importance accrue que revêt la documentation de l'environnement contrôlé pour pouvoir apprécier l'opportunité des procédures d'audit complémentaires qui seront mises en place

Les *checklists* et *templates* sont disponibles sous format *Word* sur le site de l'ICCI.

[Lien : www.icci.be/fr/publicaties/downloads/Pages/listesdecontrole-matrices.aspx.]

Pour bientôt : Anti-blanchiment - listes de contrôle (*check-lists*), questionnaires et exemples de procédures

Suite à la publication le 18 janvier 2010 d'adaptations importantes à la loi 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (loi anti-blanchiment), de nouvelles obligations ont été faites au réviseurs d'entreprises en matière d'identification des clients et d'organisation administrative de leur cabinet ; l'IRE a été amené à préciser les modalités d'application de la loi dans une norme⁽¹⁾ et dans des lignes directrices⁽²⁾, préparées par le groupe de travail inter-instituts « Anti-blanchiment », commun aux trois professions économiques.

Il convient de rappeler à cet égard que la loi demande désormais aux cabinets de réviseurs de moduler les formalités d'identification des clients et de vigilance à l'égard des opérations des clients en fonction du niveau de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme présenté par le client ; la détermination du niveau de risque fait partie de la procédure d'identification du client. En outre, les cabinets de réviseurs doivent désormais rédiger un document reprenant la politique

- 1 Norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises du 4 février 2011 relative à l'application de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.
- 2 Circulaire 2011/7 : Lignes directrices pour la mise en œuvre des obligations en matière d'identification du client et d'organisation du cabinet édictées par la Norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises du 4 février 2011 concernant l'application de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.



générale d'acceptation de leurs clients, et, en ce qui concerne les cabinets de 10 professionnels au moins, doivent désigner un responsable de l'application de la loi ; ils doivent également, lors de la détection d'une opération atypique, rédiger un rapport interne.

Le groupe de travail inter-instituts « Anti-blanchiment » finalise la mise à disposition de listes de contrôle, de formulaires et de procédures permettant d'appliquer les différentes dispositions de la loi anti-blanchiment, principalement en matière d'identification des clients, de politique générale d'acceptation des clients, de communication à la CTIF et d'organisation du cabinet.

Dès la fin des travaux du groupe de travail inter-instituts, ces listes de contrôle, formulaires et exemples procédures seront mises la disposition des réviseurs d'entreprises sur le site internet de l'ICCI. L'ICCI a également l'intention de publier en 2012 un recueil de l'ensemble des documents relatifs à l'application de la réglementation anti-blanchiment : directive, loi, norme, circulaire et documents annexes, ainsi que des commentaires.

Depuis avril 2011, l'ICCI organise les séminaires gérés auparavant par l'IRE, à l'attention des réviseurs d'entreprises et de toute personne intéressée (environ 100 sessions par an, 50 en français et 50 en néerlandais).

L'inscription à ces séminaires se fait en ligne via le site internet de l'ICCI.

En 2011 en total 71 séminaires ont été organisés par l'ICCI, dont 35 francophones et 36 néerlandophones : la liste de ces séminaires est reprise en Annexe 4.



1. Introduction

La structure du site web de l'ICCI a été fondamentalement modifiée en 2011.

Le site a, outre la page d'accueil, 5 rubriques principales :

- 1) Séminaires ;
- 2) Avis ;
- 3) Publications ;
- 4) Jurisprudence ; et
- 5) A propos de l'ICCI.

Le contenu des trois premières rubriques principales a été décrit ci-dessus. Le contenu des rubriques « Jurisprudence » et « A propos de l'ICCI » sont exposé ci-après.

2. Jurisprudence

- Aperçu du droit disciplinaire mi-2010-mi 2011 (Prof. Dr. Bernard TILLEMAN) ;
(Lien : www.icci.be/fr/Jurisprudence/Pages/aperçu-droit-disciplinaire-mi-2010-mi-2011.aspx.)
- Arrêts intéressant pour le commissaire dans l'exécution de son mandat ;
(Lien : www.icci.be/fr/Jurisprudence/Pages/Thema.aspx?themaId=12.)
- Cour de Cassation 30 juin 2011 C.10.0317.F/1.
(Lien : www.icci.be/nl/Rechtspraak/Pages/arresten-belgan-voor-commissaris-bij-uitoefening-van-mandaat.aspx.)

3. A propos de l'ICCI

Sous cette rubrique se trouve un aperçu relatif à l'origine de la Fondation ICCI ainsi qu'un nombre de sous-rubriques (e.a. « Statuts », « Bibliographie » et « Liens », qui indique un nombre de liens qui peuvent être utiles pour la profession (organes professionnels nationaux et internationaux)).

Contribution à l'ICCI



Chaque année, tous les réviseurs d'entreprises verseront une contribution à l'ICCI. Cette contribution sera facturée directement aux réviseurs, avec TVA.

Le montant de cette « contribution ICCI » sera déduit de la cotisation versée à l'IRE.

Cette contribution donne accès aux avantages suivants :

- l'abonnement aux publications de l'ICCI (ouvrages et TAA) ;
- un droit forfaitaire d'accès aux séminaires pour le réviseur d'entreprises et ses éventuels stagiaires ;
- l'accès aux avis du *helpdesk*.

Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2011

Annexe 2 : Tables des matières des publications de 2011

Annexe 3 : *Tax Audit & Accountancy* : liste des articles publiés en 2011

Annexe 4 : Liste des séminaires organisés en 2011

Annexes

Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2011

Ci-après suit une liste des avis les plus pertinents de 2011, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, uniquement dans la langue de la personne qui a posé la question, sous la rubrique : www.icci.be/fr/adviezen/Pages/Zoeken-op-thema.aspx.

Février 2011

- *Boekhoudkundige behandeling van eigen aandelen aangehouden door een partieel gesplitste vennootschap ;*
- *Revisorale controle van een private PRIVAK door een commissaris al dan niet erkend door de CBFA ;*
- *Opname van de informatie inzake de commissaris in het jaarverslag ;*
- *Bevoegde commissaris voor het regularisatieverslag in het kader van een quasi-inbreng ;*
- *Contrôle des comptes annuels des ASBL ;*
- *Publicatie van het ereloon van een commissaris ;*
- *Comptabilisation de la réduction de charge ONSS du personnel de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE) ;*
- *Benoeming van een bedrijfsrevisor in het kader van de wet van 4 juli 1989 (politieke partijen) ;*
- *Legal forms that audit firms are allowed to adopt in Belgium ;*
- *Splitsing van een bestaande vennootschap in twee nieuwe vennootschappen ;*
- *Rapport du commissaire aux comptes dans le cadre d'une copropriété ;*
- *Neerlegging jaarrekening van een beroepsvereniging.*

Mars 2011

- *Uittreding van vennoten in een coöperatieve vennootschap met onbeperkte aansprakelijkheid (CVOA) met een negatief eigen vermogen ;*
- *Choix des normes comptables applicables à une filiale belge ;*
- *Rapport du réviseur d'entreprises dans le cadre d'un apport en nature dans une société coopérative à responsabilité illimitée (SCRI) et une société agricole ;*
- *Belgian situation for component auditors to make audit working papers available to principal auditors ;*
- *Avis du 10 juin 2010 du Conseil de l'IRE sur les fusions – opération assimilée ;*
- *Boekhoudkundige verwerking van opbrengsten voor stichtingen van openbaar nut ;*
- *Contenu des factures d'un cabinet de révision ;*
- *Stille handelsvennootschappen ;*
- *Fusions aux ASBL ;*
- *Mandat du commissaire dans une ASBL de petite taille ;*
- *Limitation of Liability of Public Auditors in Belgium ;*
- *Tenue d'assemblées générales consécutives dans le cadre d'une modification statutaire ;*
- *Délai pendant lequel les entreprises sont tenues de conserver leurs livres ;*



Annexes



- *Commissarisverslag en systematische laattijdige neerlegging van de jaarrekening ;*
- *Rôle du conseil d'entreprise dans le cadre d'un marché public relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprises ;*
- *Bedrijfsrevisor in de vzw studentenvoorzieningen van een hogeschool.*

Avril 2011

- *Splitsing van een BVBA waarvan het kapitaal niet volledig volgestort is ;*
- *Evaluation de certificats immobiliers ;*
- *Mogelijke houding van de commissaris in geval van onbetaalde erelonen ;*
- *Impact op het mandaat van commissaris van het verlijden van de ontbindingsakte van de gecontroleerde vennootschap ;*
- *Boekhoudkundige verwerking door een vzw van een onroerend goed dat tegen een lagere prijs dan de marktwaarde wordt verworven ;*
- *Comptabilisation des subventions de fonctionnement.*

Mai 2011

- *Délai de conservation des dossiers du réviseur d'entreprises ;*
- *Demande d'audition par un juge d'instruction ;*
- *Demande de renseignements adressée par un curateur au commissaire d'une société déclarée en faillite ;*
- *Interprétation de l'article 96, § 1er, 4° du Code des sociétés ;*
- *Boekhoudkundige verwerking van een huurovereenkomst voor verplaatsbare machines / installaties ;*
- *Partiële splitsing van een vennootschap voor bestanddelen met boekwaarde gelijk aan nul euro en met herwaarderingsmeerwaarde ;*
- *Mogelijkheid tot de schenking van de aandelen van een bedrijfsrevisorenkantoor aan een niet-bedrijfsrevisor met behoud van het vruchtgebruik van de aandelen door een bedrijfsrevisor.*

Juin 2011

- *Onverenigbaarheid van het mandaat van beheerscontroleur met dat van commissaris ;*
- *Uitoefening van het commissarismandaat in het kader van een fusie door overneming van een vzw ;*
- *VAL-I-PAC aangifte en controle door een bedrijfsrevisor ;*
- *Impact des réserves sur le rapport du commissaire.*

Juillet 2011

- *Als tegenprestatie verstrekte vergoeding in het kader van een inbreng in natura van activa ingebracht in naakte eigendom en in vruchtgebruik ;*
- *Commissaris van een pensioenfonds van een autonoom overheidsbedrijf ;*

Annexes

- *Boeking van een voorziening voor herstructureringskosten en activering van de desbetreffende kosten ;*
- *Boeking van het betwist deel van de prijs van een handelsfonds ;*
- *Deontologische regels van bedrijfsrevisoren om als cliëntenaanbrengers te fungeren binnen de banksector ;*
- *Consolidatie nieuwe moedervenootschap ;*
- *Verplichte aanwezigheid van de commissaris op de algemene vergadering en ondertekening notulen ;*
- *Vermelding van bedrag van managementvergoedingen in het verslag van commissarissen ingevolge artikel 523 van het Wetboek van vennootschappen ;*
- *Impact de la nomination d'un commissaire sur les compétences légales de contrôle des associés fondateurs d'une ASBL ;*
- *Questions d'application résultant du nouveau dernier alinéa de l'article 695 du Code des sociétés ;*
- *Geldigheidsduur van het verslag van een commissaris of een bedrijfsrevisor over een inbreng in natura ;*
- *Verenigbaarheid van het beroepsgeheim van de commissaris met de overmaking van een kopie van ontvangen bevestigingen aan een gecontroleerde onderneming ;*
- *Toepassing van artikel 96, § 1, 1° van het Wetboek van vennootschappen.*

Août 2011

- *Transfert en Belgique du siège d'une société constituée sous l'empire d'un droit étranger ;*
- *Consolidatie van technische bedrijfseenheden binnen een vzw ;*
- *Bewaringstermijn van de werkdocumenten van de bedrijfsrevisor ;*
- *Uitkering interim-dividend in de loop van het eerste boekjaar na oprichting.*

Septembre 2011

- *Melding aan de Hoge Raad voor de Economische Beroepen bij beëindiging van een mandaat van rechtswege ;*
- *Emploi des langues et moyens de conservation de la comptabilité d'une association belge ;*
- *Désignation d'un réviseur d'entreprises comme syndic interne ;*
- *Conséquences liées au statut de réviseur d'entreprises empêché.*

Novembre 2011

- *Onmogelijkheid om in een BVBA aandelen uit te geven beneden de fractiewaarde van de oude aandelen ;*
- *Audit des entités juridiques qui forment une unité technique d'exploitation ;*
- *Boekhoudkundige verwerking van een erfpachtovereenkomst met periodieke vergoeding vanuit het standpunt van de erfpachtgever ;*
- *Impossibilité de nommer un commissaire pour une durée d'un an dans une ASBL qui doit nommer un commissaire ;*

Annexes

- *Beroepsgeheim van de bedrijfsrevisor ten aanzien van een medeoprichter in het kader van een inbreng in natura* ;
- Apport en nature d'une créance ;
- Changement de l'actionnariat et de la composition de l'organe de gestion après la date de clôture de l'exercice ;
- Intervention d'un réviseur d'entreprises pour un client du comptable d'une ASBL dans laquelle le réviseur d'entreprises exerce une mission révisoriale.

Décembre 2011

- *Inbreng van een bedrijfstak* ;
- Questions relatives à l'application de la loi « anti-blanchiment » ;
- Rapport du commissaire sur les comptes annuels d'une société en discontinuité ;
- Mission du réviseur d'entreprises prévue par l'article 43 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses (« la loi du 26 mars 1999 »).

Annexes

Annexe 2 : Tables des matières des publications de 2011

1. Le révisorat d'entreprises dans le secteur associatif, ICCI, 2011, n° 1.

Table des matières

PARTIE 1^{re} CADRE JURIDIQUE

Chapitre 1^{er} - Délimitation et importance du secteur non marchand en Belgique

Chapitre 2 - Législation relative au rôle du réviseur d'entreprises dans les associations/fondations

PARTIE 2 ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Chapitre 1^{er} - Choix du réviseur d'entreprises

Chapitre 2 - Etude sur la perception

Chapitre 3 - Changement de réviseur d'entreprises

Chapitre 4 - La relation entre l'ASBL et le commissaire

Chapitre 5 - Les utilisateurs des comptes annuels

PARTIE 3 METHODOLOGIE

PARTIE 4 RESULTATS DE L'ETUDE EMPIRIQUE

Chapitre 1^{er} - Le marché des missions révisorales dans le secteur non marchand

Chapitre 2 - Les motifs pour le choix d'auditeur

Chapitre 3 - Etude sur la perception

Chapitre 4 - Déterminants de changement de réviseur d'entreprises

Chapitre 5 - Quelles sont les associations *non-compliant* ?

Chapitre 6 - L'utilisation des comptes annuels des associations et des fondations par les autorités prudentielles ou subsidiaires

PARTIE 5 CONCLUSIONS

2. Entités d'intérêt public et transparence financière, ICCI, 2011, n° 2.

Table des matières

INTRODUCTION (David SZAFRAN)

PARTIE 1^{re} ORIGINE, DEFINITION ET PORTEE DE LA NOTION DE *PUBLIC INTEREST ENTITIES* (Steven DE BLAUWE)

Introduction

Chapitre 1^{er} - Contexte international

Chapitre 2 - Les plus importants centres financiers mondiaux

Chapitre 3 - Belgique

Conclusion

PARTIE 2 CONSEQUENCES DU STATUT D'ENTITE D'INTERET PUBLIC POUR LES COMMISSAIRES

Chapitre 1^{er} - Indépendance du commissaire (David SZAFRAN)

Chapitre 2 - Contrôle de qualité (Julie BODGAN)

Chapitre 3 - La relation avec le comité d'audit (Michel DE WOLF, David SZAFRAN et Nathalie HOUYOUX)

Chapitre 4 - Publication annuelle d'un rapport de transparence par les réviseurs d'entreprises (Victor YANGANDI)

PARTIE 3 CONSEQUENCES PREVUES PAR LE CODE DES SOCIETES POUR LES SOCIETES PUBLIQUES SUR LE ROLE DU COMMISSAIRE

Chapitre 1^{er} - Distinction entre sociétés publiques (Erwin VANDERSTAPPEN)

Chapitre 2 - Régulation des conflits d'intérêt (Erwin VANDERSTAPPEN)

Chapitre 3 - Limitation et suppression du droit de préférence en faveur de certaines personnes (Erwin VANDERSTAPPEN)

Chapitre 4 - Exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (Erwin VANDERSTAPPEN)

Chapitre 5 - La déclaration de gouvernement d'entreprise et le commissaire (Nathalie HOUYOUX)

PARTIE 4 CONSEQUENCES SUR LE PLAN DE LA NOMINATION ET DU ROLE DU COMMISSAIRE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET D'ENTREPRISES D'ASSURANCES (Steven DE BLAUWE)

Introduction

Chapitre 1^{er} - Spécificités du contrôle révisoral des établissements de crédit

Chapitre 2 - Spécificités du contrôle révisoral des entreprises d'assurances

Chapitre 3 - Développements récents relatifs à l'architecture de surveillance pour le secteur financier et les implications pour le contrôle révisoral

Conclusion

CONCLUSIONS GENERALES (David SZAFRAN)

ANNEXES

3. *Opinion-shopping* : illusion ou réalité ?, ICCI, 2011, n° 3.

Table des matières

INTRODUCTION

PARTIE 1^{er} CADRE JURIDIQUE EN BELGIQUE

Chapitre 1^{er} - Le mandat de commissaire expliqué

Chapitre 2 - Le rapport d'audit

Conclusions

PARTIE 2 ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Introduction

Chapitre 1^{er} - Choix et changement de l'auditeur

Chapitre 2 - La notion « *Opinion-shopping* »

Chapitre 3 - *Opinion-shopping* examiné

Conclusion

PARTIE 3 ETUDE EMPIRIQUE

Introduction

Chapitre 1^{er} - La marché belge d'audit

Chapitre 2 - Existence d'*opinion-shopping*

Chapitre 3 - Succès ou échec ?

Conclusion générale

BIBLIOGRAPHIE

Annexes

Annexe 3 : Tax Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2011

Outre les rubriques fixes « Editorial », « Dernières informations de l'IASB » et « Info IRE », les articles de fond ont abordé les sujets suivants :

TAA n° 26 / janvier 2011

- *De wettelijke controle van de corporate governance verklaring en het remuneratieverslag* (auteurs : Christoph VAN DER ELST et Sien VERMEESCH) ;
- Des conditions auxquelles, dans l'interprétation de la Cour de cassation, une société peut déduire ses charges de ses bénéfices imposables et de la constitutionnalité de ces conditions (auteur : Caroline DOCCLO) ;
- *IFRS 9 : the legacy of IAS 39* (auteurs : Patrice SCHUMESCH, Kristof DE SMEDT et Jeroen BOCKAERT).

TAA n° 27 / mars 2011

- *Implementatie BTW-pakket 1 januari 2010 : een evaluatie* (auteurs : Ellen GEERAERTS et Kaatje BONDEWEL) ;
- *ISAE 3402 : a new international auditing standard to report on controls at a service organization* (auteur : Bart KUIPERS) ;
- La finance islamique et le Grand-Duché de Luxembourg (auteurs : Valérie MANTOT et Yvan STEMPNIERWSKY).

TAA n° 28 / mai 2011

- Un regard sur la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises : deux ans après son entrée en vigueur (auteurs : Alain ZENNER et Gérard DELVAUX) ;
- *Enkele overwegingen omtrent de toepassing van IFRS in de jaarrekeningen van Belgische vennootschappen* (auteurs : Patricia LELEU et Gilbert BOMBAERTS) ;
- *Sustainability reporting : integrating sustainability reporting to build stakeholder confidence* (auteurs : Harry EVERAERTS et Rob STEENSELS).

TAA n° 29 / juillet 2011

- Rémunération variable et en actions des dirigeants exécutifs de sociétés belges cotées : Analyse critique de la loi du 6 avril 2010 et conséquences au niveau comptable et audit (auteurs : Thomas CARLIER, Emmanuel LEROUX et Corine MAGNIN) ;
- *Een mogelijk nieuw leven voor artikel 344, § 1 van het Wetboek van de inkomstenbelastingen ? Een stand van zaken omtrent de werkbaarheid van de algemene anti-misbruik bepaling* (auteurs : Axel HAELTERMAN et Ellen CASSAER) ;
- Le futur des normes internationales comptables (auteur : Henri OLIVIER)

TAA n° 30 / septembre 2011

- *De audithonoraria van de commissaris (m/v) in België* (auteurs : Kris HARDIES, Joël BRANSON et Diane BREECH) ;
- Le commissaire, organe de la société (auteur : Michel CALUWAERTS) ;

Annexes

- Table ronde : « La médiation : un mode alternatif de résolution des conflits où les réviseurs d'entreprises ont un rôle central à jouer ! » (participants : Peter BOGAERT, Michel DEBAEKE, Michel DE WOLF, Bénédicte INGHELS, Eric MATHAY, Stefan MOLENAERS, Jacques VANDERNOOT et Herman VERBIST).

TAA n° 31 / novembre 2011

- *Briefing on European Commission initiatives affecting corporate governance of financial institutions and the audit profession* (auteur : Robert PEIRCE) ;
- Les femmes et les conseils d'administration des sociétés cotées et des entreprises publiques autonomes – Quid novi après la loi du 28 juillet 2011 ? (auteur : Christine DARVILLE-FINET) ;
- *Vision on the European consultations on audit policy with regard to the ISA* (auteur : Dries SCHOCKAERT) ;
- *Nieuwe wetgeving voor Belgische vastgoed bevak/sicafi* (auteurs : Kathleen DE BRABANDER, Astrid PEETERS en Michael VAN GILS).

Annexes

Annexe 4 : Liste des séminaires organisés en 2011

Janvier 2011

- Le réviseur et le droit des sociétés : actualités et aspects particuliers (orateur : Michel DE WOLF) ;
- Actualités en impôts sur les revenus 2010 (orateur : Michel DE WOLF).

Juin 2011

- Instruments financiers : les bases + rapport annuel (orateur : Olivier DE VREESE) ;
- L'audit dans un environnement informatisé (orateur : Jean-Jacques BAUDET).

Septembre 2011

- Développements récents des normes IAS/IFRS/IFRIC (orateur : Pierre PLOMTEUX-VEKEMANS) ;
- Apports en nature et quasi-apports (orateur : Michel TREFNIN) ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction – Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires – Norme IFRIC 15 : *Agreements for the construction of Real Estate* (orateur : Thierry DUPONT) ;
- Responsabilité de l'auditeur (lettre de mission norme ISA 210, documentation requise norme ISA 230, prise en compte de la réglementation norme ISA 250, communications avec le comité d'audit normes ISA 260-265) (orateur : Bérengère RONSE) ;
- L'audit des comptes consolidés : exercices pratiques (orateurs : Vincent DUMONT et Frédéric LEPOUTRE) ;
- Dissolution et liquidation des sociétés (orateurs : Sandrine BASTOGNE et Jean-Guy DIDIER) ;
- Modèle du risque d'audit (audit risk model) : évaluation des risques d'anomalies significatives et réponses aux risques évalués (normes ISA 240-300-315-320-330-402-450) (orateur : Bérengère RONSE) ;
- Eléments probants (normes ISA 500-501-505-510-520-530-540-550-560-570-580-610-620). Utilisation du travail de l'audit interne ou d'un expert (orateur : Patricia LELEU).

Octobre 2011

- L'audit de groupe (ISA 600) (orateur : Marie-Noëlle GODEAU) ;
- Autres attestations : rapport norme ISAE 3000, norme ISRS 4400, normes ISA 800-805-810 (orateur : Bénédicte VESSIE) ;
- Fusions et scissions : aspects des droits des sociétés et révisoraux; aspects comptables et fiscaux (orateur : Joseph MARKO) ;

Annexes

- Norme IAS 32 : Instruments financiers : informations à fournir et présentation – Norme IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Norme IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir – Norme IFRS 9 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (orateurs : Bénédicte DEJON, Olivier KACZMAREK et Sébastien VAN NEYLEN) ;
- Rapport du commissaire (normes ISA 700-705-706-710-720-450) (orateur : Bénédicte VESSIÈ).

Novembre 2011

- Le secret professionnel dans le contexte d'une instruction judiciaire (orateur : Pascal TILLIET) ;
- Contrats de location (*leases*) : rappel des principes de la norme IAS 17 et présentation de la nouvelle norme (orateur : Thomas CARLIER) ;
- Le rapport du commissaire (orateur : Jacques VANDERNOOT) ;
- Normes ISRE 2400 et 2410 (orateur : Natacha MELCHIOR) ;
- Le contrôle des ASBL (orateurs : Martine PIRET et Fernand MAILLARD) ;
- Aspects fiscaux des apports et quasi-apports (orateurs : Jean-Luc WUIDARD) ;
- Le réviseur d'entreprises et le conseil d'entreprises (orateur : Christine DARVILLE) ;
- Norme IAS 36 : Dépréciation d'actifs – Norme IAS 38 : Immobilisations incorporelles – Norme IFRIC 12 : Service Concession Arrangements (orateur : Michaël ALMER) ;
- Analyse des droits et obligations non repris dans la balance (orateur : Alexis PALM) ;
- Le contrôle Organisation Administrative/Contrôle Interne (OA/CI) – matérialité (orateur : Alexis PALM).

Décembre 2011

- Prix de transfert : méthodologie et développements récents (orateur : Laurent PIERAERTS) ;
- Normes IAS 21-27-28-29-31 – Norme IFRS 3 : Regroupements d'entreprises (orateur : Pierre PLOMTEUX-VEKEMANS) ;
- Les obligations renforcées des réviseurs d'entreprises dans le cadre du dispositif préventif belge de lutte contre le blanchiment d'argent : cadre légal et réglementaire (loi, norme et circulaire) et outils pratiques (orateurs : Thierry DUPONT et Roger LASSAUX) ;
- Norme IAS 12 : Impôts sur le résultat (orateur : Michaël ALMER) ;
- Actualités en matière de TVA : points particuliers d'importance lors d'un audit (orateur : Katia DELFIN-DIAZ) ;
- Update fiscalité : développements récents : *capita selecta*. Points d'attention pour les réviseurs d'entreprises (orateur : Jean-Luc WUIDARD) ;
- Norme IAS 19 : Avantages du personnel et interprétation du rapport de l'actuaire – Norme IFRS 2 : Paiement fondé sur des actions (orateur : Patricia LELEU) ;
- Présentation du manuel ISQC 1 et norme ISA 220 (orateur : Marie-Noëlle GODEAU).

